Avant

Agrément : avant le 31.03 de l'année précédant le stage

Convention de stage : avant le 31.03 de l'année précédant le stage

Contrat-objectifs de stage : avant le début du stage.

Pendant

Mise au point à l'officine : minimum M3 et M5 (vivement conseillé mensuellement)

ECOS training : M3 et M5

Après

Certificat de stage : validez les dates réellement prestées dans l'application Stages Pharma. Avant le 30.05 (1ère session) ou le 16.08 (2nde session)

Evaluation de stage : après chaque stage, sur l'application Stages. Avant le 30.05 (1ère session) ou le 16.08 (2nde session)